



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs
Mairie de Sandillon 45640

COMPTE RENDU

Réunion du Comité Syndical du
Vendredi 06 mars 2020 à 9 h 30

Le VENDREDI SIX MARS DEUX MILLE VINGT à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Sandillon, sous la présidence de **Monsieur Denis BISSONNIER**.

ETAIENT PRESENTS :

DARVOY : M. SERVERA Guy, CASSEULT Michel, membres titulaires
OUVROUER-LES-CHAMPS : M. FARDEAU Jean-Claude, membre titulaire,
Mme LEROUX-BACHELET Geneviève, membre suppléant
FEROLLES : M. DUPUIS David, M. SORET Rémi, membres titulaires
SANDILLON : Mme LUTON Colette, membre suppléant

ABSENTS EXCUSES :

SANDILLON : M. MALBO, membre titulaire
OUVROUER-LES-CHAMPS : M. JANVRIN Franck, membre titulaire
M. CROIBIER, comptable du Trésor Public

Assistaient en outre :

M. SERGENT Aymeric, technicien
Mme COCHEREAU Dominique, responsable des services administratifs

Le quorum est atteint.

A l'unanimité, **Mme LEROUX-BACHELET** est désignée comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le compte rendu de la réunion du 07 février 2020 (Débat d'orientation budgétaire) est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Point sur le fonctionnement des stations d'épuration
 - Travaux de réparation et d'entretien
 - Travaux en prévision
 - Bilans de fonctionnement
 - 2) Vote du compte de gestion exercice 2019
 - Produit et certifié par le comptable du Trésor
 - 3) Vote du compte administratif exercice 2019
 - Voté sous la présidence du doyen de l'assemblée
 - 4) Affectation du résultat de la section d'exploitation exercice 2019
 - 5) Vote du montant des participations 2020
 - 6) Vote du budget primitif exercice 2020
 - 7) Questions diverses
 - Projet de mutualisation avec Jargeau
 - Réfection du chemin d'accès à la station
-

1 – FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

TRAVAUX REALISES A LA STATION DE SANDILLON

- Réparation du câble d'alimentation du débitmètre entrée endommagé par un rongeur
 - o ENT SOC 1 251 €

TRAVAUX EN PREVISION A LA STATION DE SANDILLON

- Installation d'une climatisation de 5 kW dans le local technique
 - o Devis GAUTHIER 2 118 € HT
 - o Devis ROBERT 2 622 € HT
- Réparation de la VMC et d'un point d'éclairage extérieur
 - o Devis HOURY 980 € HT
- Réparation de l'alarme anti-intrusion
- Contrôle sur le poste DIP à Sandillon
 - o Demande d'intervention auprès de VEOLIA pour contrôler les variateurs de fréquence sur les pompes du système DIP qui présentent un débit insuffisant en cas de fortes pluies

BILAN DE FONCTIONNEMENT

M. Le Président donne lecture du bilan de fonctionnement 2019 réalisé par le service du Conseil Départemental en charge de la surveillance de la station de Sandillon :

« Les données d'autosurveillance transmises au format sandre par l'exploitant ont indiqué un fonctionnement globalement satisfaisant de la station d'épuration. Toutefois, quelques valeurs limites de rejet ont été dépassées à l'occasion de 3 bilans. A noter que le premier bilan programmé en janvier est incomplet (prélèvements en Entrée station non réalisés pendant la période de panne du tamis).

En moyenne, les taux de charges calculés représentent 60% de la capacité de traitement de l'installation. Les mesures montrent des variations des charges de pollution reçues (de 28 à 124%) et des volumes collectés (35 à 100%). La capacité hydraulique des ouvrages a été atteinte en avril.

Le réseau d'assainissement de type séparatif apparaît donc sensible aux eaux claires parasites. Pour mémoire, la dernière étude diagnostic avait défini des programmes hiérarchisés de travaux pour chaque collectivité raccordée.

En 2019, 97 tonnes de matières sèches ont été valorisées en épandage agricole sous la forme de boues pâteuses, cette production est cohérente avec le taux de charge. »

Un exemplaire détaillé du bilan sera transmis aux communes.

EPANDAGE DES BOUES

Monsieur le Président présente à l'assemblée le bilan agronomique de l'épandage des boues de la station pour l'année 2019 réalisé par SUEZ ORGANIQUE.

Un exemplaire du bilan sera transmis aux communes concernées.

Conclusions du bilan :

« Les résultats analytiques des boues chaulées de la station de SANDILLON obtenus en 2019 indiquent que ce produit répond aux prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 1998.

Les valeurs mesurées au niveau des paramètres agronomiques et des éléments traces métalliques permettent leur valorisation agricole.

La production épandue en 2019 est de 458 t de boues, soit 97,1 tonnes de matière sèche avec chaux ou 84,28 tonnes de matières sèches hors chaux.

La surface épandue représente 43,55 ha.

La fertilisation apportée est en rapport avec le précédent cultural et la culture suivante.

Un bulletin récapitulatif indiquant les tonnages de boues épandus, les apports en éléments fertilisants, les valeurs et les flux en éléments traces a été envoyé à l'agriculteur ainsi que les résultats des analyses de sol.

La filière est conforme aux exigences fixées par la réglementation en vigueur. »

STATION D'OUVROUER LES CHAMPS

M. SERGENT rapporte le fonctionnement satisfaisant de la station d'Ouvrouer-les-Champs.

Les résultats des analyses montrent que la qualité de l'eau traitée respecte la norme de rejet fixée pour cette installation.

2 - COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019

Le compte de gestion établi et certifié par le comptable du Trésor doit retracer les opérations budgétaires de l'exercice en dépenses et en recettes. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate sa stricte concordance avec le compte administratif.

L'approbation du compte de gestion doit être préalable à l'adoption du compte administratif.

M. Bissonnier, président du SIA, donne lecture des résultats du compte de gestion 2019 produit et certifié par le comptable du Trésor, M. CROIBIER.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019

Sous la présidence de M. CASSEULT, et après le retrait du président, le Comité Syndical, **à l'unanimité, ADOPTE** le compte administratif 2019 dressé par M. BISSONNIER, Président, qui se résume ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Compte administratif 2019	Dépenses	329 949.69	145 261.90
	Recettes	327 063.87	144 858.84
	Total	- 2 885.82	- 403.06
Reports de l'exercice 2018	001		31 443.59
	002	128 698.14	
Résultat de clôture cumulé 2019	Dépenses	329 949.69	145 261.90
	Recettes	455 762.01	176 302.43
	Total	125 812.32	31 040.53
Restes à réaliser 2019 à reporter en 2020	Dépenses		0
	Recettes		0
	Total		0

4- AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2019

Après retour du Président, le Comité Syndical **PROCEDE** à l'affectation du résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2019 :

Excédent d'exploitation cumulé	125 812.32 €
Excédent d'investissement cumulé	31 040.53 €
RAR dépenses d'investissement	0 €
Excédent de financement après RAR	31 040.53 €
Affectation du résultat :	
Affectation au compte R 1068 en investissement	0 €
Solde d'exécution reporté R002 en fonctionnement	125 812.32 €
Résultat d'investissement à reprendre (R001)	31 040.53 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Ces écritures seront reprises au budget primitif 2020.

5 - PARTICIPATIONS DES COMMUNES ANNEE 2020

Les participations sont calculées au prorata de la population de chaque commune. Chaque année, une nouvelle clé de répartition est appliquée pour tenir compte du recensement de la population. (En 2020, source INSEE, recensement de la population légale 2017).

Le syndicat se désendette progressivement. Aussi, M. Le Président propose de voter un montant de participations égal à l'année passée, soit 250 000 €.

A l'unanimité, compte tenu du besoin de financement du budget 2020, le Comité **VOTE** les participations des communes pour l'année 2020 :

COMMUNE	HABITANTS	CLE DE REPARTITION	PARTICIPATIONS 2020 HT
Darvoy	1 897	0.244	61 000 €
Férolles	1 236	0.160	40 000 €
Ouvrouer-les-Champs	569	0.073	18 250 €
Sandillon	4 058	0.523	130 750 €
TOTAL	7 760	1	250 000 €

6 - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (assujetti à la TVA)**

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 07 février 2020.

Après avoir pris connaissance du projet de budget 2020 (hors T.V.A) présenté par M. le Président, le Comité Syndical, **à l'unanimité, VOTE** le budget 2020 par chapitre.

- la section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à	450 486.32 €
- la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à	174 746.53 €

7 - **QUESTIONS DIVERSES**

Projet de mutualisation avec la mairie de Jargeau

Le SIA et la commune de Jargeau projettent de se regrouper pour mutualiser le fonctionnement de leurs stations respectives. A cette fin, une consultation est en cours pour une mission d'assistance qui définira les incidences administratives, financières et juridiques d'une convention de mutualisation entre les deux collectivités.

Entretien du chemin d'accès à la station

Fin mars, des travaux d'entretien seront réalisés par la CCL.

En fin de réunion, M. le Président remercie très sincèrement l'ensemble des membres du Comité Syndical pour leur présence et leur engagement au sein du Comité Syndical pendant 6 années.

**La secrétaire de Séance,
Mme Geneviève LEROUX-BACHELET**

**Le Président,
M. Denis BISSONNIER**